

**18RH05****RESSOURCES HUMAINES ET MANAGEMENT****NOUVEAU**

# LA BDES : LES OBLIGATIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE GESTION

## Contexte

Les informations à transmettre aux partenaires sociaux relèvent de la responsabilité de l'employeur. Or, depuis la loi du 13 juin 2013, une base de données économiques doit être créée et mise à jour par l'employeur. En cas de non-respect de ces obligations, le délit d'entrave peut être invoqué !

## Objectifs

- Connaître les obligations légales de la loi du 14 juin 2013
- Identifier les éléments et les informations à transmettre
- Sécuriser les conditions d'accès à la BDES
- Maîtriser les obligations de mise à jour de la BDES

## Programme

- **Un cadre à définir**
  - Quel est l'objet de la Base de Données Économiques et Sociales et son articulation avec le dialogue social ?
  - La base est-elle nécessairement informatisée ?
  - Quelle organisation mettre en place pour les associations multi-établissements ?
- **Les éléments et les informations à transmettre**
  - Quelles informations doivent figurer dans la base de données ?
  - Quel niveau de précision doivent avoir les informations données ?
  - Comment s'organise et s'opère la mise à jour de la base ?
- **Les conditions d'accès à la base de données économiques et sociales**
  - Qui a accès aux bases de données économiques et sociales ?
  - Quelles sont les modalités d'accès, de consultation et d'utilisation de la base par les IRP ?
  - Comment gérer les informations que l'on estime confidentielles ?

### Date(s) & Lieux :

3 décembre 2018 - Montpellier

10 décembre 2018 - Toulouse

### Durée :

1 jour – 7 heures

### Tarifs :

270 € - Adhérent

350 € - Non-adhérent

### Public :

Dirigeants, cadres, professionnels chargés de la gestion RH

### Méthodes pédagogiques :

- Apport théorique sur support écrit
- Echanges avec les participants
- Cas pratiques

### Intervenant :

Catherine AUDIAS, consultante-formatrice dans le domaine du droit social, ressources humaines et gouvernance associative

*En fonction des besoins des participants, le formateur adaptera le déroulé et le contenu de la formation*

